

Commune

de

Porchères

Journal municipal n° 39 – Janvier 2022



## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2-4
Les travaux réalisés en 2021	p. 5-6
Le vaccibus de retour	p. 6
Des nouvelles du projet de gravière	p. 7

A l'école de Porchères	p. 8
L'académie des âges et le conseil municipal des jeunes	p. 9
En bref...	p. 10-11
SMICVAL, et déchets verts	p. 12-13
Que se passe-t-il du côté d'Isle et Dronne ?	p. 14-15
Agenda 2022	p. 16



Chères Porcheraises, chers Porcherois,

Pour la deuxième année consécutive, il n'y aura pas de cérémonie de vœux en janvier. Aussi je vais dans ce « mot du maire » vous faire un point sur la situation de la commune.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que les deux années qui viennent de s'écouler ont été compliquées pour tout le monde. Les individus comme les institutions. Nous avons été confinés le lendemain des élections de mars 2020, puis nous ne sommes jamais vraiment sortis de cette crise.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, pour leur engagement, leur constance et leur travail aux côtés des élus pour que la commune continue à fonctionner.

Vos élus travaillent aussi beaucoup. Il a fallu veiller à tout durant ces périodes compliquées : les plus fragiles et les plus âgés, les plus jeunes, les associations, etc. Notre vie est désormais rythmée par le passage du Vaccibus !

Mais jusque-là, finalement, tout tient. Nos institutions résistent, nous sommes tous vaccinés (ceux qui le souhaitent). Dès que la situation sanitaire le permettra, il faudra veiller au retour à la vie sociale et associative. Elle est nécessaire car nous sommes des êtres sociaux, nous avons besoin des autres, besoin d'interagir, besoin d'échanger... J'en veux pour preuve l'initiative de l'ACAP (Association Culturelle des Amis de Porchères) qui propose son « académie des âges » et qui rencontre un réel succès tous les jeudis après-midi.

Pendant ce temps, un tiers du mandat municipal s'est écoulé ! Deux ans sur six. Le maire que je suis a le devoir de ne pas perdre le cap et de faire avancer la collectivité ; ne pas perdre de vue les grands enjeux pour notre commune. Il s'agit donc de prendre les bonnes décisions. Jamais notre commune n'a fait faire autant d'études sur sa situation actuelle, et de scénarios prospectifs sur son avenir. Faisons un tour d'horizon.

✚ **Bâtiment de la mairie** : La décision de rénover et agrandir la mairie a été prise il y a quelques mois. Depuis, nous avons été accompagnés par le service Gironde Ressources pour rédiger un cahier des charges pour recruter un architecte. A l'issue d'un appel d'offres, l'architecte de Libourne Jean-Daniel CORDIER a été retenu. Depuis, nous travaillons à finaliser le projet. Un permis de construire sera déposé en tout début 2022. Au-delà d'une restructuration interne et d'une mise aux normes du grenier à la cave du bâtiment existant, nous allons construire à droite de la façade, une salle de conseil municipal.

**Une des conséquences sera la fermeture de la mairie actuelle durant une durée d'environ 1 an et son transfert à la salle polyvalente à compter de la mi-2022 jusqu'à mi-2023 environ. Nous vous communiquerons tous les détails utiles dès que nous en saurons davantage.**

✚ **Devenir de l'école** : Accompagnés par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) dans un premier temps, le constat de l'état fonctionnel de notre école est assez mauvais : manque de place, mauvaise organisation spatiale, vétusté des toilettes, classes en enfilade, pas de dortoir, ni de bibliothèque, etc. Aussi, afin d'aborder ce dossier, nous sommes engagés dans une CAE (Convention d'Aménagement d'Ecole). Dans un premier temps, après la rédaction d'un cahier des charges par le CAUE, nous avons, après appel d'offres, sélectionné le cabinet NECHTAN de Mérignac pour nous accompagner. Un comité de pilotage composé de nombreux acteurs (enseignants, élus, parents d'élèves, inspecteurs de l'Education nationale, ...) suit les évolutions de cette étude. Après un état des lieux détaillé, nous sommes au milieu de cette étude avec plusieurs scénarios sur la table : rénover l'école actuelle ou construire une école neuve. D'ici fin mars 2022 des orientations chiffrées et plus solides devraient se dessiner.



- ✚ **Energie des bâtiments publics** : Comme chacun de nous le sait le changement climatique n'est plus un secret. La responsabilité de chacun est engagée. Mais la responsabilité de la commune également. Après avoir arrêté les produits phytosanitaires, après avoir changé toutes les fenêtres, après avoir changé toutes les ampoules, après avoir changé tous les lampadaires, nous nous attaquons à un gros dossier, le chauffage de nos bâtiments publics. La mairie et le restaurant scolaire ont une chaudière à gaz, l'école une chaudière au fioul et la salle polyvalente une chaufferie électrique. Nous avons signé une convention de « CEP – Conseil en Energie Partagée » avec le SDEEG, notre syndicat départemental d'énergie pour faire étudier par des ingénieurs spécialisés la question de l'énergie de nos bâtiments publics de Porchères. Ils rendront leur copie courant janvier 2022. Les orientations sont les suivantes : installer des panneaux photovoltaïques sur l'école et la salle polyvalente à la fois pour produire de l'énergie décarbonée et générer des recettes dans notre budget communal et étudier sérieusement l'installation d'une chaudière centrale pour l'ensemble de nos bâtiments, qui sont groupés, soit avec une chaudière à bois, soit par la géothermie.
  
- ✚ **Urbanisme de la commune** : Dans notre quotidien, chacun d'entre nous est assez éloigné des questions « d'urbanisme ». Et pourtant, le développement, même modeste de la commune passe par une stratégie d'urbanisation maîtrisée. Aujourd'hui, et ce depuis 2004, à Porchères, il n'y a aucun document d'urbanisme. D'ici 2025, nous serons soumis au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de La Cali. Afin de ne pas se retrouver face à ce gigantesque document couvrant 45 communes sans y être préparé, la Cali nous a proposé une étude préliminaire, gratuite, par l'A'URBA, l'agence d'urbanisme de la Métropole bordelaise. En trois temps (diagnostic, enjeux, perspectives), cette petite étude a mis à jour les données de la commune et nous propose plusieurs scénarios concernant l'urbanisation, notamment du bourg, questionnant les espaces publics, les déplacements, le vivre ensemble, les constructions de maisons individuelles, des habitations et équipements collectifs... C'était un premier temps de travail sur ce sujet. Certainement pas le dernier !
  
- ✚ **Sécurité routière** : Courant janvier 2022, une série d'équipements de sécurités (du type écluse) va être installée rue Peiresc pour faire ralentir les voitures dans cette partie du bourg. Cette route est une route départementale. Il a fallu une étude par notre prestataire AVI-conseil, puis l'approbation du Centre Routier départemental, signer une convention avec le conseil départemental, puis lancer une consultation des entreprises pour que ces travaux voient le jour. Pendant ce temps, une zone à 50 a été créée entre le lotissement des bords de l'Isle et l'entrée de l'association Isle et Dronne dans le secteur du moulin. Nous faisons actuellement étudier des aménagements de sécurité dans ce secteur ainsi qu'à Larret.
  
- ✚ **Qualité des menus de la cantine** : La qualité des repas cuisinés sur place et servis au restaurant scolaire est pour nous une préoccupation constante. Depuis quelques mois, Porchères est une « commune pilote » en participant à une étude et un accompagnement, financés par La Cali et avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Gironde. Elle nous permet de mieux analyser les plats servis, le but étant d'améliorer les plans d'approvisionnement en produits bio et locaux en vue de se mettre en conformité avec la loi EGALIM.

Comme vous pouvez le voir ce ne sont pas des « petits sujets » qui nous occupent, mais des sujets sérieux, importants, qui auront des conséquences fortes pour la commune, et ses finances, durant des décennies.

Nous prenons « notre élan » pour préparer un avenir ambitieux et responsable pour la commune de Porchères. Préserver le bien vivre, se moderniser, continuer à rendre la commune accueillante.

D'ailleurs on voit bien combien bon nombre d'habitants font des efforts considérables pour fleurir leur maison, y mettre des splendides décorations au moment des fêtes, entretenir leur propriété...

Mais à l'inverse, pas besoin de chercher beaucoup pour trouver : des carcasses de voitures, les bidons abandonnés, des dépôts d'ordures, des remblais sauvages, ...

Les efforts des uns, anéantis par la négligence des autres...

Le quotidien du maire et des élus reste encombré par les questions d'incivilités en tout genre : animaux errants, dépôts d'ordures, véhicules stationnés sur la chaussée et sur le trottoir, poubelles non rentrées, prolifération de chats, pompes illégalement dans la rivière, brûlage de déchets verts, conflits entre voisins, non respect des règles d'urbanisme, bruits de bricolage en dehors des heures autorisées, non débroussaillage à 50 m des maisons, vitesse trop élevée, tapage nocturne, etc. Comment changer les comportements des habitants qui ne respectent pas le « vivre ensemble » ?

Enfin, et pour conclure, je tiens à vous dire combien c'est un honneur de servir notre commune quotidiennement. Je tiens à remercier l'ensemble des autres élus du conseil municipal, en particulier les adjoints et conseiller délégué pour leur dévouement et leur implication. Je tiens également à remercier l'ensemble de nos personnels communaux pour leur engagement professionnel au service des habitants de Porchères.

Il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous mes vœux les meilleurs pour l'année 2022. Vœux de bonheur, de santé et de réussite, en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux qui souffrent, qui sont seuls, ou dans le deuil.

Bonne lecture !

David REDON, maire de Porchères



**« La raison pour laquelle tant de gens trouvent qu'il est si difficile d'être heureux, c'est qu'ils imaginent toujours le passé meilleur qu'il ne l'était, le présent pire qu'il n'est vraiment et le futur plus compliqué qu'il ne sera »**  
**Marcel Pagnol**

### La croix devant l'église

La place de la mairie, place « Paul et Pierre Barrau » s'est refait une beauté au fil des années. Ravalement des façades de l'église, réfection de sa toiture, réfection des façades de la mairie. Il restait cette croix qui était un peu « à la peine ». Elle date du 29 novembre 1868. En une semaine de travail soigné par l'entreprise Borderie, tailleur de pierres de Porchères, elle s'est aussi refait une beauté. Mettre en valeur et entretenir le patrimoine en pierre de la commune, c'est aussi une priorité !



Avant - pendant - après



### La toiture de l'église

Suite à la foudre qui était tombée sur le clocher de l'église en 2016, nous avons ravalé les façades de l'église et refait l'ensemble des toitures du clocher et de la nef. Mais il restait tout l'arrière de l'église ainsi que les sacristies. Si les travaux ne sont pas complètement terminés à l'heure où nous écrivons ces lignes, ils sont en voie d'achèvement. L'église aura donc entièrement été revue : charpentes, tuiles, gouttières, faitage, etc. En route pour quelques décennies de plus ! Travaux réalisés par l'entreprise Thierry Banier, couvreur à Porchères et subventionnés par le Conseil départemental de la Gironde.



### Travaux d'amélioration à la salle polyvalente

Une dernière tranche de travaux était nécessaire à la salle polyvalente. Nous avons remplacé le portail latéral, en bois, par un portail en métal réalisé sur mesure par le ferronnier M. Barenot de Porchères. De plus, nous avons remplacé toutes les ampoules incandescentes par des LED. Travaux réalisés par l'entreprise A-I-ELEC de Porchères et subventionnés par le Syndicat d'électricité de Saint-Philippe d'Aiguilhe.



## Le chemin des bardes

Ces dernières années, si vous vouliez vous promener sur le chemin des bardes, près de la rivière, vous étiez confronté à un sérieux problème. Le voisin adjacent avait planté, au milieu du chemin communal, 48 peupliers ! Malgré des relances et mises en demeure de sortir ces arbres indûment plantés sur le domaine public, comme l'atteste le bornage réalisé à cet effet, ils n'ont pas été retirés. Aussi, début décembre, les services techniques, en présence du maire, ont procédé à l'arrachage de ces 48 peupliers. Faire respecter l'occupation illégale du domaine public, cela fait aussi partie des missions du maire.



## Travaux de renouvellement de réseau d'adduction d'eau rue Peiresc

Depuis 4 mois, la rue Peiresc est en travaux pour renouveler les conduites d'eau potable et changer les compteurs d'eau. Ces travaux sont menés et financés par le SIEPAVID. Le goudronnage aura lieu mi-janvier et des travaux de sécurité commenceront en suivant afin de faire réduire la vitesse des véhicules sur ce tronçon dans le bourg.

La seconde tranche de travaux commence le 5 janvier dans la rue Charles Frouin.

## Le vaccibus revient à Porchères le 19 janvier 2022

Le 19 janvier 2022, le vaccibus de La Cali sera présent dans notre commune toute la journée à partir de 8h45. Les habitants concernés par cette 3<sup>ème</sup> dose de rappel sont les personnes à partir de 30 ans ayant été vaccinées 5 mois avant notre venue (soit une 2<sup>ème</sup> injection avant le 19 août 2021).

Ces dernières seront vaccinées au MODERNA.

La commune disposera de 110 doses.

La vaccination se fera dans la salle polyvalente.

Afin de prévoir le nombre de flacons nécessaires, vous devez vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie, par téléphone ou sur place, les jours d'ouverture au public.

N'oubliez pas de communiquer un numéro de téléphone afin de pouvoir vous prévenir de l'horaire de votre vaccination.

Le jour de la vaccination venez avec votre carte vitale à jour.



Petit rappel dans ce dossier sans fin. En novembre 2013 le préfet de la Gironde a autorisé l'exploitation d'une gravière de granulats à Porchères et Saint-Antoine. L'association VIENVI-Vivre en Vallée de l'Isle, des riverains, la SEPANSO et la mairie de Porchères ont porté un recours contre cet arrêté préfectoral devant le Tribunal administratif de Bordeaux. En mai 2016, nous avons perdu. Nous avons fait appel et en décembre 2018, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de



Bordeaux a confirmé le jugement du Tribunal administratif. Alors nous nous sommes pourvus devant le Conseil d'Etat et le 29 juin 2020 le Conseil d'Etat nous a donné raison et a renvoyé l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Ensuite le 2 février 2021, nous nous sommes présentés pour l'audience devant la CAA... La cour n'ayant pas su prendre de décision durant 9 mois elle est restée en « délibéré prolongé »... jusqu'à ce que nous soyons convoqués une nouvelle fois le 7 novembre 2021 sans argument nouveau.

Et le 7 décembre dernier la CAA de Bordeaux a décidé... d'un « sursis à statuer » ! c'est-à-dire qu'ils ont décidé de ne pas prendre de décision... en attendant 4 à 8 mois, le temps de régulariser les illégalités de ce dossier !! Faisant fi de tous nos arguments, n'obéissant pas, sur ce point au Conseil d'Etat qui a demandé explicitement à la CAA d'entendre nos arguments, notamment ceux environnementaux.

Pourtant au gré des 20 pages de cet arrêt de la CAA on peut lire des éléments très troublants :

- (Je cite mot à mot le point 29) « l'irrégularité de l'avis de l'autorité environnementale entache d'illégalité l'autorisation délivrée par le préfet de la Gironde à l'issue de cette procédure »
- (Je cite mot à mot le point 30) « Compte tenu des conditions dans lesquelles l'avis du 14 septembre 2012 a été rendu, qui, ainsi qu'il a été exposé au point précédent, ne répondent pas aux objectifs de la directive du 13 décembre 2011, les requérants sont fondés à soutenir que l'inconventionnalité des dispositions de l'article R. 122-6, dans sa rédaction, entache d'irrégularité l'avis de l'autorité environnementale et, partant, d'illégalité l'arrêté du 6 novembre 2013 du préfet de la Gironde »

Face à ces « **illégalités** », la CAA propose de faire passer notre dossier en MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'environnement et du développement durable) qui devra « régulariser » les illégalités !

Voilà où nous en sommes. Autant vous dire que nous n'acceptons pas cette décision. D'ores et déjà, nous la contestons à nouveau devant le Conseil d'Etat.

Il est possible qu'il se déroule une nouvelle enquête publique à ce sujet dans les mois qui viennent.

Le concours de chacun sera déterminant pour faire abolir ce projet inacceptable pour notre commune.

A suivre.





## LA SEMAINE DU GOÛT



L'école de la Mousquetière a participé cette année au projet en y associant la thématique des couleurs. Et cette couleur était déclinée dans les préparations culinaires sucrées et salées, mais aussi dans les tenues vestimentaires.

C'était une semaine très réussie et un agréable moment de partage.

Merci aux parents d'élèves qui ont joué le jeu en habillant leur(s) enfant(s) de la couleur du jour.

## NOUVEAUTES A L'ÉCOLE

- Les élèves de l'école ont eu la joie de découvrir dans la cour de l'école de nouvelles structures de jeu modernes et colorées pour occuper leur temps de récréation.

- 4 bancs pour un coin de repos avec des sièges ronds en diverses couleurs ont également été installés.

- Toute la literie des couchettes du dortoir a été renouvelée.

- Depuis la rentrée, la directrice est équipée d'un nouvel ordinateur. Le coût global de ces opérations financées par la municipalité s'élève à 5786 €, subventionné par le conseil départemental.



## VISITE DU PÈRE NOËL

Comme chaque année le Père Noël a rendu visite aux enfants de l'école où il a pu constater qu'il était très attendu. Comme le père Noël ne vient jamais les mains vides, il a procédé à la distribution des cadeaux à chaque classe pour le plus grand plaisir des enfants.

## REPAS DE NOËL

Qui dit dernier jour d'école de l'année civile, dit repas de fête au restaurant scolaire. Les enfants ont pu déguster un très bon repas concocté par Nathalie.



## L'ACADEMIE DES AGES

L'ACAP, Association Culturelle des Amis de Porchères a ouvert une activité supplémentaire pour égayer la vie de ceux qui souhaitent partager des moments de distractions, qui se sentent seuls, créer du lien entre les aînés et les plus jeunes qui auraient du temps libre. **Elle se nomme l'ACADEMIE DES ÂGES.**



Elle a ouvert au public le jeudi 18 novembre 2021 et regroupe à ce jour une trentaine de personnes très assidues.

Elle met à disposition de tous les participants, plus d'une vingtaine de jeux de société, y compris les jeux de cartes, des livres en prêts gratuits, des coloriages, des jeux de lettres, mots croisés, mots fléchés, sudokus, revues, travaux manuels etc...

Il est prévu des journées à thème pour ceux qui souhaitent participer, parallèlement aux jeux, par exemple, le jeudi 9 décembre, intervention de l'association l'Isle verte de Saint-Seurin sur Isle pour confectionner vos décorations de Noël et repartir avec.

Des dictées et de la composition Française histoire de retrouver notre jeunesse le temps d'un après-midi et gare au bonnet d'âne, tout cela dans une ambiance conviviale et sans prétention.

Des sorties à but culturel seront organisées courant 2022.

Il est aussi prévu des rencontres intergénérationnelles avec les enfants des écoles.

Une cotisation annuelle de 20€ sera demandée en janvier pour adhérer à l'académie des âges, ou plus exactement à l'Association Culturelle des Amis de Porchères. La même cotisation sert pour la chorale et l'Académie des âges.



## Le conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal souhaite mettre en place un CMJ – Conseil Municipal des Jeunes. Pour cela, il s'agit de définir 10 enfants de 8 à 16 ans qui souhaitent s'investir dans la vie publique. Ce conseil permettra aux jeunes de proposer des projets et des idées, et de mener des actions accompagnées par les élus (adultes) du Conseil municipal.

Nous lançons donc un appel à candidatures pour savoir si, dans la commune, des jeunes sont intéressés pour participer à un Conseil Municipal des Jeunes.

Contactez-nous par mail [mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr) ou sur la page Facebook de la commune #mairiedeporcheres



## Inscription sur les listes électorales

L'élection présidentielle française de 2022 sera la douzième de la Vème République. Celle-ci se tiendra le **dimanche 10 avril 2022** pour le premier tour et le **dimanche 24 avril 2022** pour le second tour à la salle polyvalente.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles dès à présent et **jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle.**



Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés. Cette nouvelle interface a été retravaillée par le ministère de l'Intérieur et la Direction de l'information légale et administrative des Services du Premier ministre (DILA) afin de rendre son utilisation plus facile pour tous ;
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](https://www.cerfa.gouv.fr/consultation/12669*02) de demande d'inscription.

## Obtenir une légalisation de signature

Lorsque, par exemple, vous avez besoin de signer un acte notarié mais que vous ne pouvez pas vous déplacer chez le notaire, vous pouvez le signer en mairie en obtenant une « légalisation de signature »

La procédure de légalisation de signature sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document. Cette démarche est soumise à certaines conditions.

### Où effectuer la démarche ?

La demande s'effectue à la mairie de votre domicile. Cette démarche est gratuite. L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devrez signer devant l'élu.

### Pièces à fournir

Pour demander une légalisation de signature, il vous faut préparer les documents suivants :

- La pièce avec la signature à légaliser
- Une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.  
Un justificatif de domicile récent.



**Prendre impérativement un rendez-vous auprès de la mairie.**





Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître.

**Bientôt 16 ans ? pensez au**  
**RECENSEMENT**  
à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, la commune propose un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'urbanisme : Permis de Construire (PC), Déclaration Préalable (DP), Certificat d'Urbanisme opérationnel (Cub).

La SVE est un droit, pour les administrés qui le souhaitent de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Voici l'adresse de messagerie pour l'urbanisme : [urbanisme@porcheres.fr](mailto:urbanisme@porcheres.fr)

# Mon calendrier de collecte : PORCHERES

Nov. 2021	Dec. 2021	Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Jul. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022
Lun. 01 (Férié)	Mer. 01	Sam. 01 (Férié)	Mar. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01
Mar. 02	Jeu. 02	Dim. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02
Mer. 03	Ven. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03
Jeu. 04	Sam. 04	Mar. 04	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04
Ven. 05	Dim. 05	Mer. 05	Mar. 05	Mar. 05	Mer. 05	Jeu. 05	Dim. 05	Mar. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05
Sam. 06	Lun. 06	Mer. 06	Mer. 06	Mer. 06	Mer. 06	Ven. 06	Lun. 06 (Férié)	Mer. 06	Sam. 06	Mar. 06	Jeu. 06
Dim. 07	Mar. 07	Jeu. 07	Jeu. 07	Jeu. 07	Jeu. 07	Sam. 07	Mar. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07
Lun. 08	Mer. 08	Ven. 07	Mar. 08	Mar. 08	Ven. 08	Dim. 08 (Férié)	Mer. 08	Ven. 08	Lun. 08	Jeu. 08	Sam. 08
Mar. 09	Jeu. 09	Sam. 08	Mer. 09	Mer. 09	Sam. 09	Dim. 08 (Férié)	Mer. 09	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09
Mer. 10	Ven. 10	Dim. 09	Dim. 10	Jeu. 10	Dim. 10	Lun. 09	Ven. 10	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10
Sam. 11	Sam. 11	Lun. 10	Lun. 11	Ven. 11	Lun. 11	Mar. 10	Sam. 11	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11
Dim. 12	Dim. 12	Mar. 11	Mar. 12	Sam. 12	Mar. 12	Mer. 11	Dim. 12	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12
Lun. 13	Lun. 13	Mer. 12	Dim. 13	Dim. 13	Mer. 13	Jeu. 12	Lun. 13	Mer. 13	Sam. 13	Mar. 13	Jeu. 13
Mar. 14	Mar. 14	Mer. 13	Lun. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Ven. 13	Mar. 14	Jeu. 14 (Férié)	Dim. 14	Mer. 14	Ven. 14
Mer. 15	Mer. 15	Sam. 14	Mar. 15	Mar. 15	Ven. 15	Sam. 14	Mer. 15	Ven. 15	Lun. 15 (Férié)	Jeu. 15	Sam. 15
Jeu. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mer. 16	Mer. 16	Sam. 16	Dim. 15	Jeu. 16	Ven. 16	Mar. 16	Ven. 16	Dim. 16
Ven. 17	Ven. 17	Lun. 17	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17 (Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Sam. 16	Mer. 17	Sam. 17	Lun. 17
Sam. 18	Sam. 18	Mar. 18	Ven. 18	Ven. 18	Lun. 18	Mar. 17	Sam. 18	Dim. 17	Mer. 17	Dim. 18	Mar. 18
Dim. 19	Dim. 19	Mer. 19	Sam. 19	Sam. 19	Lun. 19 (Férié)	Mer. 18	Sam. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Lun. 19	Mer. 19
Lun. 20	Lun. 20	Mer. 20	Dim. 20	Dim. 20	Mar. 20	Jeu. 19	Dim. 19	Mar. 19	Ven. 19	Mar. 20	Jeu. 20
Mar. 21	Mar. 21	Mer. 21	Lun. 21	Lun. 21	Mer. 20	Ven. 20	Lun. 20	Mer. 20	Sam. 20	Mer. 21	Ven. 21
Mer. 22	Mer. 22	Sam. 22	Mar. 22	Mar. 22	Jeu. 21	Sam. 21	Mar. 21	Mer. 21	Dim. 21	Jeu. 22	Sam. 22
Jeu. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mer. 23	Mer. 23	Ven. 22	Dim. 22	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Ven. 23	Dim. 23
Ven. 24	Ven. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Jeu. 24	Sam. 23	Lun. 23	Jeu. 23	Sam. 23	Mar. 23	Sam. 24	Lun. 24
Sam. 25 (Férié)	Sam. 25 (Férié)	Mar. 25	Ven. 25	Ven. 25	Dim. 24	Mar. 24	Ven. 24	Dim. 24	Mer. 24	Dim. 25	Mar. 25
Dim. 26	Dim. 26	Mer. 26	Sam. 26	Sam. 26	Lun. 25	Mer. 25	Sam. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Lun. 26	Mer. 26
Lun. 27	Lun. 27	Jeu. 27	Dim. 27	Dim. 27	Mar. 26	Jeu. 26 (Férié)	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Mar. 27	Jeu. 27
Mar. 28	Mar. 28	Ven. 28	Lun. 28	Lun. 28	Mer. 27	Ven. 27	Lun. 27	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 28	Ven. 28
Mer. 29	Mer. 29	Sam. 29	Mar. 29	Mar. 29	Jeu. 28	Mer. 28	Mar. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Jeu. 29	Sam. 29
Jeu. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mer. 30	Mer. 30	Ven. 29	Sam. 28	Mer. 29	Ven. 29	Lun. 29	Ven. 30	Dim. 30
Ven. 31	Ven. 31	Lun. 31	Jeu. 31	Jeu. 31	Sam. 30	Dim. 29	Jeu. 30	Dim. 31	Mar. 31	Ven. 30	Lun. 31





La SERD, Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2021 a eu lieu sur notre territoire du 22 novembre au 7 décembre.

Depuis 2016, il est interdit de brûler ses déchets verts. Une des conséquences est la difficulté pour chacun d'entre nous de gérer ses déchets verts, issus de tailles d'arbres notamment. Une demi-journée d'action et de sensibilisation a eu lieu à Porchères, organisée par le SMICVAL, durant la matinée du lundi 22 novembre 2021 sur le terrain communal au court de laquelle les habitants étaient invités à amener leurs déchets verts, hors tonte, afin qu'ils soient broyés. Ce travail a été réalisé par l'association Isle et Dronne.

Le public a été informé de cette demi-journée par une publication dans le journal le Résistant et le journal Sud-Ouest ainsi qu'un affichage public durant quinze jours.

Les personnes présentes pouvaient repartir avec le broyat obtenu, afin de l'utiliser dans leur jardin.

## Composteurs gratuits

Nous rappelons que des composteurs collectifs à déchets verts sont installés dans notre cimetière.

Des composteurs individuels sont de nouveau disponibles gratuitement sur demande à la mairie ou auprès de Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT au 06.85.47.40.37.

Elle vous donnera un rendez-vous pour la remise en main et les explications nécessaires à son utilisation.





## Que se passe-t-il du côté d'Isle et Dronne ?

### LE JARDIN-ÉCOLE SORT DE TERRE !

Depuis le début 2021, l'association Isle et Dronne s'est attelée à faire émerger le chantier « [Plaine Nature en Libournais](#) ».

Après avoir acheté les 10 hectares autour de leurs locaux, ce chantier a pour objectif la création d'un **éco-lieu social et solidaire** permettant l'accès à une alimentation saine et locale pour tous. A terme, cet espace ouvert au public, accueillera un **jardin-école**, une **boutique de producteurs locaux**, des **jardins partagés** et diverses zones de quiétude propices à la découverte de la nature et au tissage de nouveaux liens sociaux entre les habitants.

Avec le soutien de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département, Cali), les premiers aménagements ont débuté en avril dernier multipliant ainsi les supports d'activité et de formation à destination de leurs salariés en parcours d'insertion. Ce nouvel axe de développement permet de réaffirmer la vocation première de l'association Isle et Dronne : contribuer au **développement économique et touristique local** par la mise en œuvre de chantiers d'insertion à destination des publics les plus fragiles.



La création du jardin-école est le point de départ de ce vaste projet. Sur une surface de plus de deux hectares, le principe organisateur du jardin est avant tout chronologique. A terme, cinq tableaux historiques se succéderont, retraçant l'**histoire du jardinage du Moyen-Âge à nos jours**. Cette balade au fil du temps permettra aux jardiniers et futurs visiteurs de mieux appréhender l'évolution des techniques et des plantes cultivées tout en offrant un cadre propice à la **recherche des méthodes culturelles durables** pour l'avenir.

Le **jardin d'inspiration médiévale** proposera au public la découverte des « simples », ces plantes médicinales qui ont fait la gloire de la pharmacopée d'antan. Une dizaine de bacs de culture thématiques mettront en avant les vertus et croyances liées aux plantes les plus utilisées à l'époque : sauge sclarée, grande prêle, pulmonaire, calendula....

Allées en croix, place centrale, bacs de culture ornés de plessis : tous les symboles médiévaux réunis dans cet herbularius contemporain pour une immersion garantie.

Le **jardin d'inspiration Renaissance** mettra à l'honneur l'exubérance du monde végétal avec ses palettes de formes et de couleurs. Autres temps, autres mœurs ; avec un jardin moins utilitaire qu'ornemental, signe extérieur de puissance et de richesse. On y retrouvera les principaux codes de l'époque romantique en matière d'aménagement paysager (symétrie et plan labyrinthique), le tout ceint d'une charmille impeccablement taillée.





Le **jardin paysan** fera suite et donnera à voir ses alignements de choux, carottes, navets selon un modèle bien connu et encore largement pratiqué aujourd'hui. Il s'agira ici de montrer toute la technicité et la connaissance empirique que « le bon sens paysan » a accumulé au cours des siècles passés : culture en ados, associations et rotation des cultures, amendements, gestion des adventices... Bref, un concentré de paysannerie sur quatre blocs de culture de 200 m<sup>2</sup> chacun.



La terre nue et les alignements de légumes cèderont ensuite le pas au **jardin mandala, d'inspiration permaculturelle**. Ici, la culture se fait sur butte, sur un sol toujours couvert et jamais travaillé respectant ainsi le fameux adage « sol nu, sol foutu ! » Les légumes traditionnels et anciens côtoient les herbes folles et autres plantes sauvages volontairement introduites pour le plus grand bonheur des papilles et des petites bêtes du jardin. L'espace clos de sa haie sèche traditionnelle offrira un support privilégié pour mieux comprendre l'origine mais aussi les avantages et les inconvénients de telles techniques de culture.



En point d'orgue de ce parcours initiatique, un **jardin-forêt** sur plus d'un hectare avec ses allées sinueuses et ombragées, ses chemins fruitiers, ses clairières, sa mare, ses espaces de production maraîchère, fruitière, horticole en association avec les arbres. Ici, place à la culture en trois dimensions avec diversification maximum des ressources et interconnexion de l'ensemble du vivant : végétal, insecte, vie du sol, champignon, humains...



Le jardin-forêt s'organisera autour d'une clairière centrale et de 6 allées principales délimitant ainsi une série de 12 parcelles thématiques d'environ 800 m<sup>2</sup> chacune, connectées par plus de 2 km de cheminement. Mais chut ! Ne dévoilons pas tout trop vite...

Ce véritable « Guédelon du jardinage » en 5 tableaux historiques offrira de nombreuses perspectives en matière de sensibilisation et de formation. Un tel espace pédagogique, **unique en Nouvelle Aquitaine**, a donc vocation à devenir progressivement un lieu ressource sur les techniques culturelles d'avenir, à lumière des acquis et des erreurs du passé.



Le chantier Plaine Nature est ainsi l'illustration des savoirs et savoir-faire acquis par l'association depuis près de 30 ans en matière de **développement touristique et économique local** tout en permettant l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté.

Né en pleine période de « crise sanitaire », le chantier Plaine Nature est aussi la traduction d'une volonté partagée de revenir au sol, à la terre, à la biodiversité et aux valeurs qui fonderont le monde de demain...



# Agenda 2022

Samedi 29 janvier à 20 h	Samedi 5 mars	Dimanche 10 avril	Dimanche 24 avril
<b>Concert de Jazz</b> <b>ACAP</b> 	<b>Soirée cochonnailles</b> <b>Comité des fêtes</b> 	<b>Elections présidentielles</b> <b>Mairie</b> 	<b>Elections présidentielles</b> <b>Mairie</b> 
<b>21-22 mai</b> <b>Journées européennes des Moulins</b> <b>Moulin de Porchères</b> 	<b>26-27-28-29 mai</b> <b>Fête locale</b> <b>Comité des fêtes</b> 	<b>Dimanche 12 juin</b> <b>Elections législatives</b> <b>Mairie</b> 	<b>Dimanche 19 juin</b> <b>Elections législatives</b> <b>Mairie</b> 

Ces dates sont données sous réserves de la possibilité d'organiser ces manifestations compte-tenu des conditions sanitaires applicables.

## Horaires d'ouverture

**Lundi** 14 h - 18 h  
**Mardi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Mercredi** 9 h - 12 h 30  
**Jeudi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Vendredi** 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
**Samedi** matin, sur rendez-vous.



**Mairie de Porchères**  
**37 Place Paul et Pierre Barrau**  
**33660 PORCHERES**  
**Tel : 05.57.49.61.52**  
[mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)  
<http://www.porcheres.fr>  
**Facebook #mairiedeporcheres**